

Réunion du 2 mars 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Madame Louise RICHERT, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2015/68 - Enseignement et transmission artistiques - 3213**  
**Répartition de subventions dans le domaine des enseignements et de la transmission artistiques**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, donne un avis positif au président du Conseil Général pour le versement des acomptes suivants, conformément aux tableaux annexés :

- 50 400 € aux Centres de Ressources de Musiques Actuelles
- 161 378 € au titre de la participation aux frais d'enseignement des établissements associatifs d'enseignement artistique du réseau de l'ADIAM 67
- 39 360 € pour la FSMA et MVA
- 3 750 € pour La Grange aux Paysages
- 23 000 € à l'association Alsace Cinémas
- 33 600 € pour l'OLCA.

La commission permanente autorise son président à signer la convention de partenariat avec l'OLCA.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150302-lmc192015-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 09/03/15